

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU
TENUE LE JEUDI 4 OCTOBRE 2018, À 12 H, AU LOCAL M-0220**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vicki Plourde
et APPUYÉ par Josée Paquette

d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2018;
3. Information :
 - 3.1. Journée mondiale des enseignantes et des enseignants : pommes et surprise;
4. Nominations à entériner;
5. Cadre de fonctionnement des comités de programme (CFCP);
6. Assurances collectives;
7. Clôture de la séance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Il est PROPOSÉ par Monique Barrette
et APPUYÉ par Gabriel Bouchard

que l'Assemblée générale du SPCFXG approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2018.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. INFORMATION

3.1. Journée mondiale des enseignantes et des enseignants : pommes et surprise

Hélène Nazon, vice-présidente à l'information, présente le point.

Le 5 octobre prochain, dans le cadre de la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants, les professeur-e-s sont invités à venir chercher un sac de pommes au local syndical (F-1770), entre 7 h 30 et 11 h, afin d'en distribuer aux étudiantes et aux étudiants de leur classe. Il y aura également une surprise pour les professeur-e-s.

4. NOMINATIONS À ENTÉRINER

François Chassé, président, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Céline Tanguay
et APPUYÉ par Éric Kirouac

que l'Assemblée générale du SPCFXG entérine les nominations suivantes :

Comité institutionnel de L'Espace du français :

- Jean-François Joubert Formation générale non issu du Département des lettres;
- Nathalie Morency Secteur préuniversitaire;
- Yannick Lepage Secteur technique.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. CADRE DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DE PROGRAMME (CFCP)

Guillaume Vachon-Beaudoin, vice-président à la pédagogie, présente le point.

À la suite de l'adoption de la proposition par l'Assemblée générale le 20 septembre dernier, il y a eu des discussions entre le SPCFXG et des membres de la Direction des études et de la Direction des ressources humaines afin de dénouer l'impasse. Les discussions concernant le libellé du rôle des adjointes et des adjoints se poursuivent. Les modifications devraient être présentées lors de l'assemblée générale du 1^{er} novembre prochain. Il a également été convenu que le CFCP sera adopté par la Régie pédagogique, suite à une recommandation positive de la Commission des études, le 14 novembre prochain.

6. ASSURANCES COLLECTIVES

Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, présente le point.

RECOMMANDATION NO 1

Il est PROPOSÉ par Guy-Antoine Dorval
et APPUYÉ par Josée Paquette

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 1 qui se lit comme suit :

Remboursement du cannabis sous prescription

Considérant le mandat du CFARR donné par la RSA en septembre 2017;

Considérant qu'un assureur québécois vient d'intégrer le remboursement du cannabis sous prescription à sa couverture d'assurance;

Que le CFARR réitère sa demande à *La Capitale* d'évaluer les coûts et la possibilité d'intégrer le remboursement du cannabis sous prescription à la couverture d'assurance maladie du contrat de la FNEEQ dès que possible.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RECOMMANDATION NO 2

Il est PROPOSÉ par Gabriel Bouchard
et APPUYÉ par Nisard Aroquiaraj

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 2 qui se lit comme suit :

Remboursement des rencontres de professionnels la même journée

Considérant la nécessité d'évaluer, dans certaines circonstances, des patients durant la même journée par le même professionnel de la santé;

Considérant que le contrat actuel stipule que la personne assurée ne peut obtenir plus d'un traitement ou d'une consultation par jour avec le même professionnel;

Que la RSA demande à *La Capitale* de modifier le contrat en créant un nouveau code intitulé « Évaluation d'un psychologue et/ou d'un neuropsychologue, orthopédagogue et orthophoniste ».

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RECOMMANDATION NO 3

Il est PROPOSÉ par Valérie Caron
et APPUYÉ par Josée Paquette

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 3 qui se lit comme suit :

Taux de renouvellement

Que la RSA recommande aux syndicats les taux présentés pour le renouvellement 2019 : une augmentation de 4 % pour l'assurance maladie, un gel de 0 % pour l'assurance soins dentaires, l'assurance vie et l'assurance invalidité.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RECOMMANDATION NO 4

Il est PROPOSÉ par Carl Grimard
et APPUYÉ par Guy-Antoine Dorval

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 4 qui se lit comme suit :

Assurance voyage (assureurs multiples qui couvrent le même risque)

Considérant qu'il est possible qu'un adhérent soit couvert en assurance voyage par d'autres assureurs (carte de crédit, assurance personnelle, etc.);

Que la RSA accepte la demande de l'assureur d'introduire une clause de coordination de protection en assurance voyage et de modifier en conséquence la clause de coordination de protection en assurance annulation de voyage, à la condition que l'adhérent ne soit pas lésé s'il y a mésentente entre *La Capitale* et l'autre assureur concerné. Le cas échéant, *La Capitale* paiera la réclamation à l'adhérent et traitera le litige avec l'autre assureur.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RECOMMANDATION NO 5

Il est PROPOSÉ par Josée Paquette
et APPUYÉ par Darquise Tardif

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 5 qui se lit comme suit :

Hausse du remboursement des professionnels de la santé

Groupe	Remboursement actuel	Augmentation du remboursement	Hausse prévue
Chiropraticien, acupuncteur, diététiste, ergothérapeute, ostéopathe, physiothérapeute, podiatre, thérapeute du sport, thérapeute en réadaptation physique.	Module B : Frais admissibles de 50 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 600 \$ par année civile. Module C : Frais admissibles de 50 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 900 \$ par année civile.	Module B : Frais admissibles de 65 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 800 \$ par année civile. Module C : Frais admissibles de 65 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 200 \$ par année civile.	Hausse de 2,5 % pour les modules B et C.

Que la RSA recommande aux syndicats la hausse de ces remboursements.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RECOMMANDATION NO 6

Il est PROPOSÉ par Valérie Caron
et APPUYÉ par Pierre Bilodeau

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 6 qui se lit comme suit :

Hausse du remboursement des professionnels de la santé

Groupe	Remboursement actuel	Augmentation du remboursement	Hausse prévue
Orthophoniste et orthopédagogue.	Module B : Frais admissibles de 50 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 600 \$ par année civile. Module C : Frais admissibles de 50 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 900 \$ par année civile.	Module B : Frais admissibles de 100 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 200 \$ par année civile. Module C : Frais admissibles de 100 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 800 \$ par année civile.	Hausse de 0,2 % pour les modules B et C.

Que la RSA recommande aux syndicats la hausse de ces remboursements.

LA PROPOSITION EST REJETÉE À LA MAJORITÉ.

RECOMMANDATION NO 7

Il est PROPOSÉ par Darquise Tardif
et APPUYÉ par Éric Kirouac

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 7 qui se lit comme suit :

Hausse du remboursement des professionnels de la santé

Groupe	Remboursement actuel	Augmentation du remboursement	Hausse prévue
Conseiller en orientation en pratique privée, psychanalyste, psychiatre, psychologue, psychothérapeute et travailleur social.	<p>Module B : Frais admissibles de 75 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 900 \$ par année civile.</p> <p>Module C : Frais admissibles de 75 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 400 \$ par année civile.</p>	<p>Module B : Frais admissibles de 100 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 200 \$ par année civile.</p> <p>Module C : Frais admissibles de 100 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 800 \$ par année civile.</p>	Hausse de 1,75 % pour les modules B et C.

Que la RSA recommande aux syndicats la hausse de ces remboursements.

LA PROPOSITION EST REJETÉE À LA MAJORITÉ.

RECOMMANDATION NO 8

Il est PROPOSÉ par Darquise Tardif
et APPUYÉ par Pierre Bilodeau

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 8 qui se lit comme suit :

Examens de la vue

Remboursement actuel	Augmentation du remboursement	Hausse prévue
Maximum admissible de 50 \$ par période de 24 mois pour les modules B et C.	Maximum admissible de 100 \$ par période de 24 mois pour les modules B et C.	Hausse de 0,25 % pour les modules B et C.

Que la RSA recommande aux syndicats la hausse de ces remboursements.

LA PROPOSITION EST REJETÉE À LA MAJORITÉ.

RECOMMANDATION NO 9

Il est PROPOSÉ par Darquise Tardif
et APPUYÉ par Anne Samson

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 9 qui se lit comme suit :

Kinésithérapeutes et orthothérapeutes

Modification	Hausse prévue
Ajout des kinésithérapeutes et orthothérapeutes dans le module C (sur ordonnance); frais admissibles de 50 \$ par traitement, consultation ou radiographie jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 900 \$ par année civile pour l'ensemble de ces professionnels incluant les massothérapeutes.	Hausse de 0,20 % pour le module C.

Que la RSA recommande aux syndicats l'ajout de cette protection.

LA PROPOSITION EST REJETÉE À L'UNANIMITÉ.

RECOMMANDATION NO 10

Il est PROPOSÉ par Darquise Tardif
et APPUYÉ par Céline Tanguay

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 10 qui se lit comme suit :

Pompes à insuline

Remboursement actuel	Augmentation du remboursement	Hausse prévue
Remboursement maximal de 3 000 \$ par période de 60 mois consécutifs pour les 3 modules.	Remboursement maximal de 6 000 \$ par période de 60 mois consécutifs pour les 3 modules.	Hausse de 0,10 % pour les 3 modules.

Que la RSA recommande aux syndicats la hausse de ces remboursements.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RECOMMANDATION NO 11

Il est PROPOSÉ par Darquise Tardif
et APPUYÉ par Céline Tanguay

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 11 qui se lit comme suit :

Audiologistes

Modification	Hausse prévue
Ajout des audiologistes dans les modules B et C.	Hausse de 0,10 % pour les modules B et C.

Que la RSA recommande aux syndicats l'ajout de cette protection.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RECOMMANDATION NO 15

Il est **PROPOSÉ** par Monique Barrette
et **APPUYÉ** par Darquise Tardif

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 15 qui se lit comme suit :

Modification des modalités de paiement des médicaments

Considérant les paliers actuels de remboursement des médicaments pour chaque module;

	Module A	Module B	Module C
Génériques	80 %	90 %	100 %
Brevetés	70 %	80 %	90 %
Originiaux	Selon le % de la RAMQ (sur la base du prix du médicament générique le moins cher - substitution forcée)	Selon le % de la RAMQ (sur la base du prix du médicament générique le moins cher - substitution forcée)	Selon le % de la RAMQ (sur la base du prix du médicament générique le moins cher - substitution forcée)

Considérant les contraintes logistiques liées au remboursement des médicaments génériques en cas de rupture de stock;

Considérant les difficultés d'application du contrat par La Capitale;

Considérant les délais importants pour apporter une modification de la programmation du système TELUS;

Considérant la baisse de prime de 1,32 % (module A : -3,25 %; module B : -0,80 %; C : -0,25 %) qui serait engendrée par une uniformisation des paliers de remboursement;

Que la RSA recommande aux syndicats d'uniformiser les paliers de remboursement des médicaments pour chaque module :

	Module A	Module B	Module C
Génériques	70 %	80 %	90 %
Brevetés	70 %	80 %	90 %
Originiaux ¹	70 %	80 %	90 %

¹ Selon le prix du générique le moins cher – substitution forcée

LA PROPOSITION EST REJETÉE À LA MAJORITÉ.

RECOMMANDATION NO 17

Assurés non couverts en invalidité de longue durée depuis 2001

RECOMMANDATION 17.1

Il est PROPOSÉ par Céline Tanguay
et APPUYÉ par Vicki Plourde

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 17.1 qui se lit comme suit :

Considérant la demande du Syndicat du Cégep du Vieux Montréal de reconsidérer la position de la RSA prise au mois d'avril 2016 de ne pas intégrer les enseignants permanents qui n'ont pas adhéré à l'assurance invalidité de longue durée en 2001;

Considérant l'analyse faite par l'actuaire-conseil et les réponses fournies par La Capitale;

Considérant le fait que l'assurance salaire de longue durée est un régime pleinement assuré dont le risque est entièrement assumé par La Capitale;

Considérant les valeurs humanistes et solidaires des syndicats adhérents;

Considérant que certains exécutifs syndicaux pourraient se retrouver à accompagner des membres vivant des drames humains hors norme, sans avoir rien à leur proposer pour les aider;

Que la RSA demande à l'assureur d'intégrer les enseignants permanents qui n'ont pas adhéré à l'assurance invalidité de longue durée en 2001 qui en feront la demande avant le 1er janvier 2019 avec preuve d'assurabilité. Les demandeurs assumeront des frais de 200 \$ pour l'analyse de leur dossier;

Que les considérants fassent partie de la proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RECOMMANDATION 17.2

Il est PROPOSÉ par Gabriel Bouchard
et APPUYÉ par Carl Grimard

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la recommandation de la RSA no 17.2 qui se lit comme suit :

Considérant la demande du Syndicat du Cégep du Vieux Montréal de reconsidérer la position de la RSA prise au mois d'avril 2016 de ne pas intégrer les enseignants permanents qui n'ont pas adhéré à l'assurance invalidité de longue durée en 2001;

Considérant l'analyse faite par l'actuaire-conseil et les réponses fournies par La Capitale;

Considérant le fait que l'assurance salaire de longue durée est un régime pleinement assuré dont le risque est entièrement assumé par La Capitale;

Considérant les valeurs humanistes et solidaires des syndicats adhérents;

Considérant que certains exécutifs syndicaux pourraient se retrouver à accompagner des membres vivant des drames humains hors norme, sans avoir rien à leur proposer pour les aider;

Que la RSA offre à celles et ceux qui font partie de la liste des enseignants permanents n'ayant pas adhéré à l'assurance invalidité de longue durée en 2001 et qui sont invalides un accompagnement professionnel ajusté à leurs besoins visant à aider le participant invalide à réintégrer son emploi ou tout autre emploi convenable allant jusqu'à un montant de 25 000 \$. Les demandes seront soumises au CFARR qui en recommandera la mise en application à l'assureur;

Que cette somme de 25 000 \$ s'applique seulement aux enseignantes ou aux enseignants qui n'ont pas atteint l'âge de la retraite sans pénalité actuarielle;

Que les considérants fassent partie de la proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

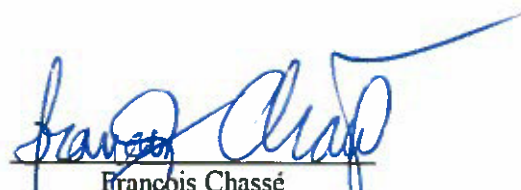
Il est PROPOSÉ par Carl Grimard
et APPUYÉ par Nathalie Robitaille

que la séance soit levée.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La séance est levée à 14 h.


Danielle Lambert
Secrétaire-trésorière


François Chassé
Président

